

L'administration provisoire et l'option d'une rente de retraite administrée par Retraite Québec

Par Jacqueline Beaulieu et Manon Couturier
Le 5 avril 2019

GRAND COLLOQUE IGOPP
Hôtel Omni Mont-Royal

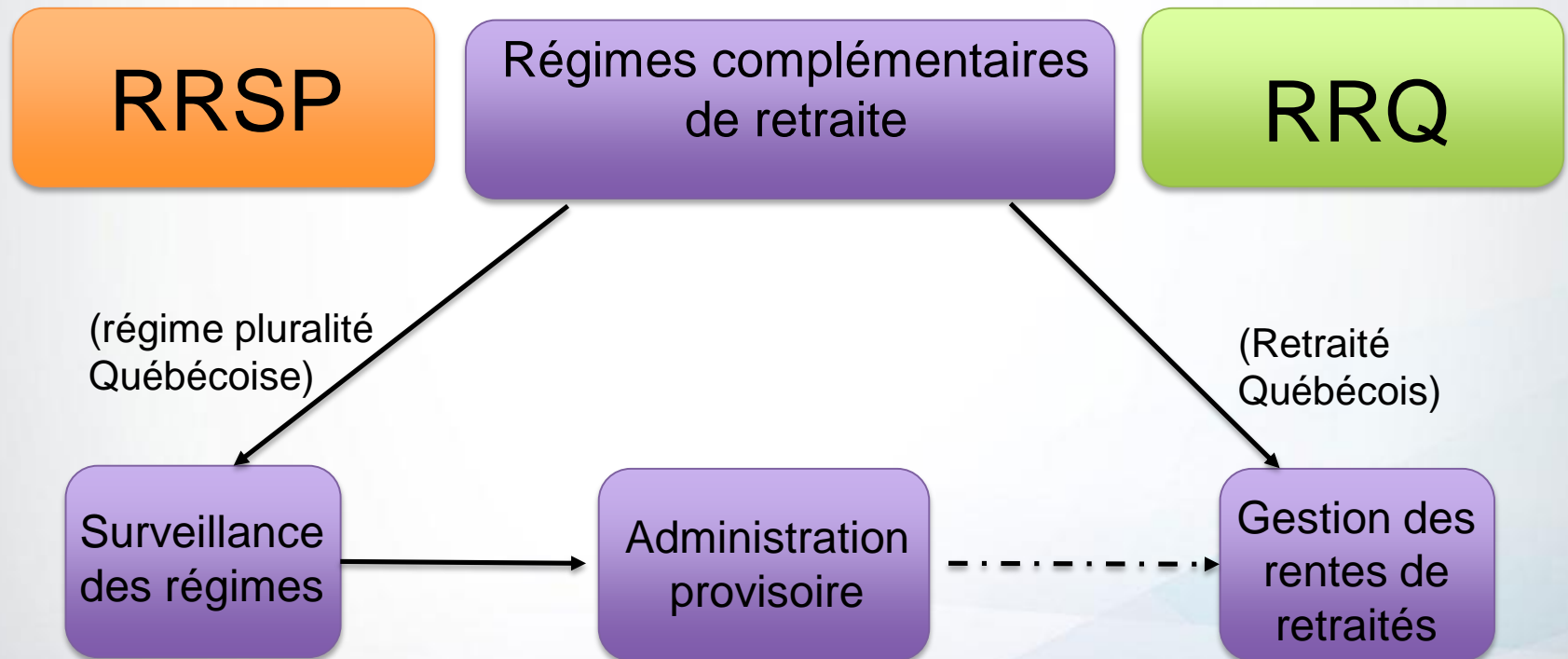
Retraite Québec

- Par sa mission, Retraite Québec concourt à l'évolution du système de retraite et contribue à la sécurité financière des Québécoises et des Québécois.
- Retraite Québec administre le Régime de rentes du Québec, les régimes de retraite du secteur public et l'Allocation famille. Elle assure aussi l'encadrement des régimes complémentaires de retraite et des régimes volontaires d'épargne-retraite. De plus, elle fait la promotion de la planification financière de la retraite.

Introduction

Retraite Québec comme administrateur

Retraite Québec



Administration provisoire

L'administration provisoire

- Elle est clairement définie en vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (articles 183 à 193). (Loi RCR)
- Il s'agit de la tutelle d'un régime de retraite enregistré au Québec, qui fait l'objet d'une décision de Retraite Québec: Direction des régimes complémentaires de retraite (DRCR).
- La DRCR constate notamment une irrégularité ou un manquement à la loi dans l'administration du régime qui ne peuvent être résolus autrement.

L'administration provisoire

- Une **décision** visant une administration provisoire vient préciser les motifs et qui assume cette administration.
- Cette décision doit être transmise au comité de retraite, à l'employeur, aux participants et aux associations accréditées.
- Toute personne qui croit que la décision n'est pas fondée dispose de 30 jours pour la contester au Tribunal administratif du Québec (TAQ).
- **Motifs** invoqués dans une décision :
 - Obligation que le régime soit administré par un comité de retraite
 - Non-conformité du comité de retraite ou de l'administration
 - Urgence d'agir (souvent en cas de faillite).

L'administration provisoire

- **Rôles** de l'administrateur provisoire :
 - Préserver les droits des participants
 - Respecter les mêmes obligations que le comité de retraite
 - Administrer les régimes dans l'intérêt des participants
- **Début de l'administration = APPROPRIATION DES DOSSIERS**
 - Tenue des dossiers (**actifs, inactifs, retraités, autres**)
 - Production des relevés de droits
 - Gestion des contrats (fiduciaire, gestionnaire, actuaire)
 - Mise à jour de la politique de placement
 - Établissement d'un climat de collaboration avec les intervenants

L'administration provisoire

- L'administrateur provisoire doit continuer l'administration courante du régime et poser plusieurs actions **sans délai** :
 - Obtenir l'information sur tous les participants
 - Prendre connaissance des dispositions du régime
 - Réduire les droits selon le cas
 - Traiter les dossiers
 - Produire des rapports
 - Tenir des assemblées d'information

L'administration provisoire

La protection des droits des participants implique aussi ...

- Participer aux assemblées des créanciers, déposer des preuves de réclamation et agir, au besoin, comme inspecteur à la faillite
- Déposer des requêtes au tribunal, s'il y a lieu
- **À la toute fin**, acheter les rentes payables aux retraités ou transférer les retraités qui en font le choix à la **gestion des rentes de retraités** et acquitter les droits des autres participants

Dossiers en administration provisoire assumée par Retraite Québec depuis 2005

La durée d'une administration provisoire a varié de 6 mois à 14 ans

- Nombre de régimes administrés : 38
- Nombre d'employeurs visés : 30
- Nombre de participants avec droits : plus de 10 000
- Nombre de retraités (ou conjoints) : plus de 4 300
- Valeur des droits accumulés : plus de 800 M\$

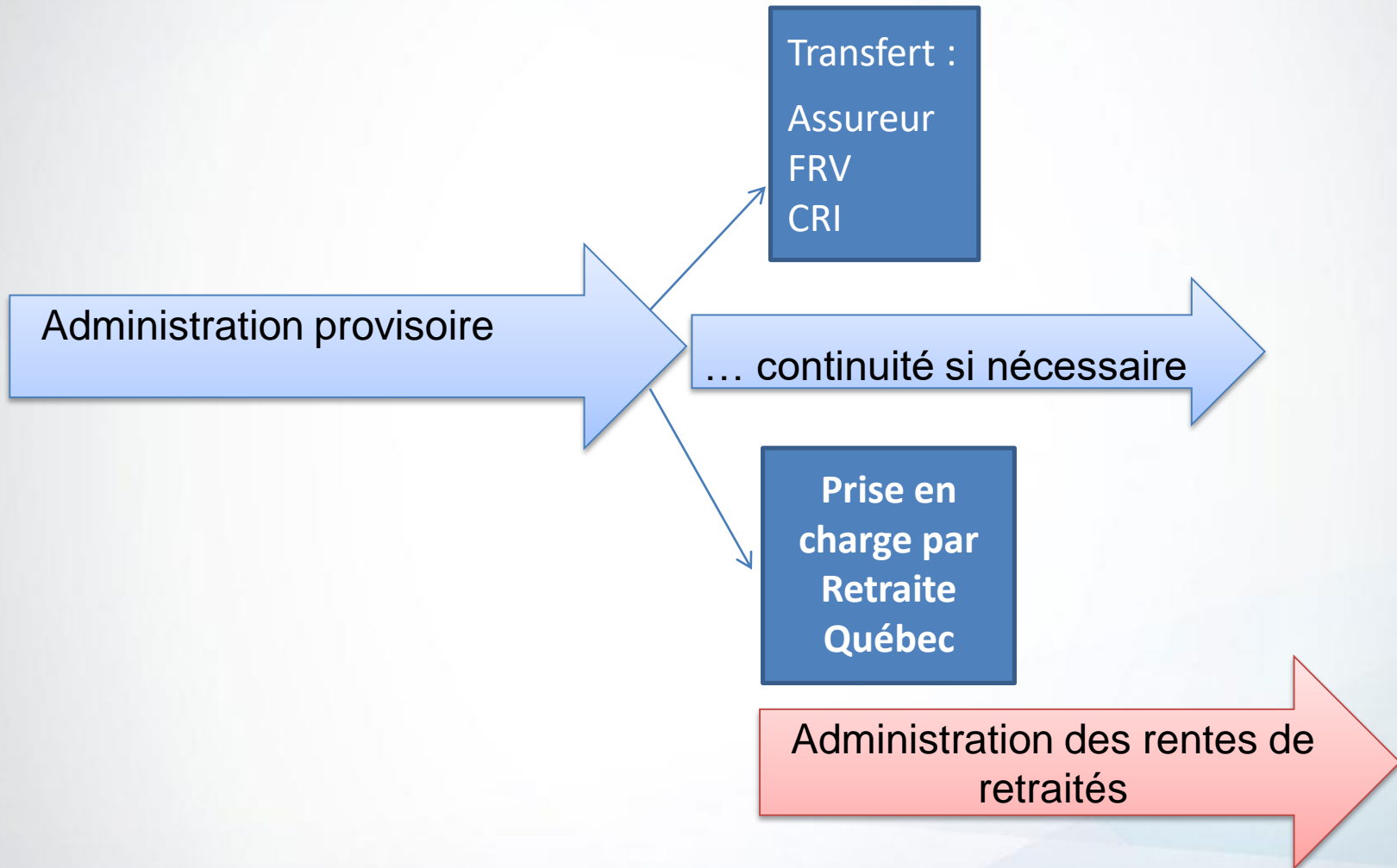
Administration des rentes de retraités

Retraite Québec comme administrateur

À qui s'adresse cette option?

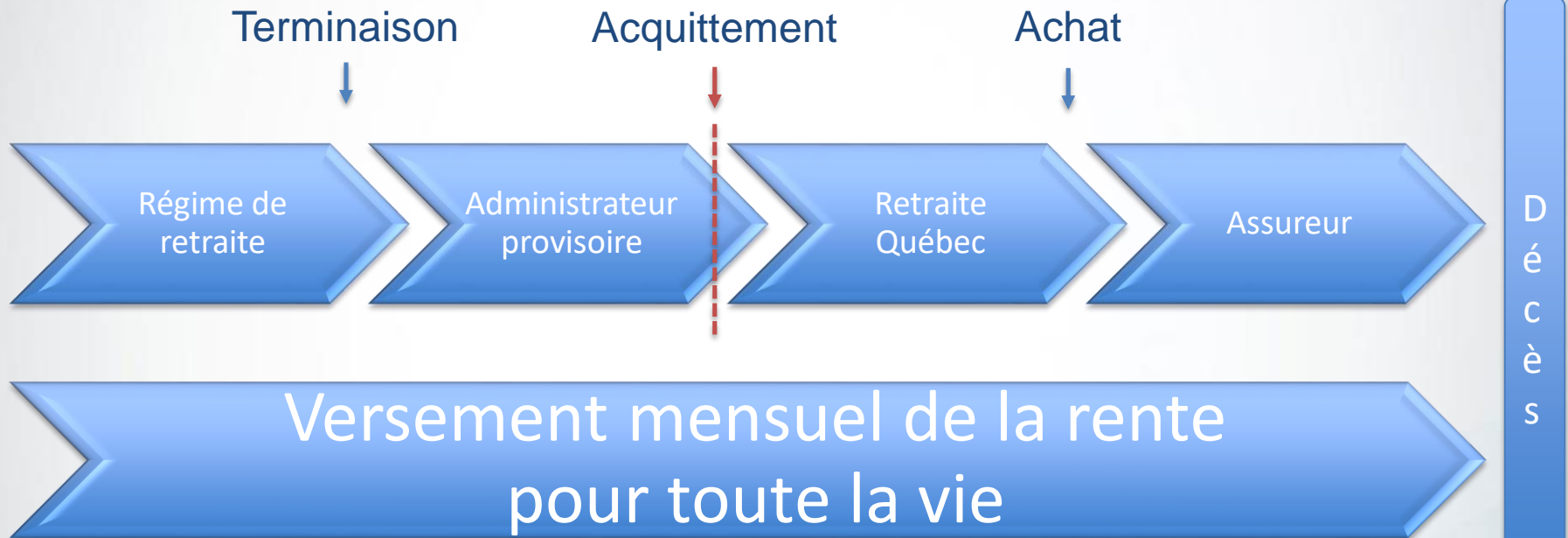
- De 2009 et avant le 1^{er} janvier 2014
 - Retraités à la date de terminaison
 - 55 ans et plus à la date de terminaison
- Depuis 2014
 - Retraités à la date de terminaison

Retraite Québec comme administrateur – L'échéancier



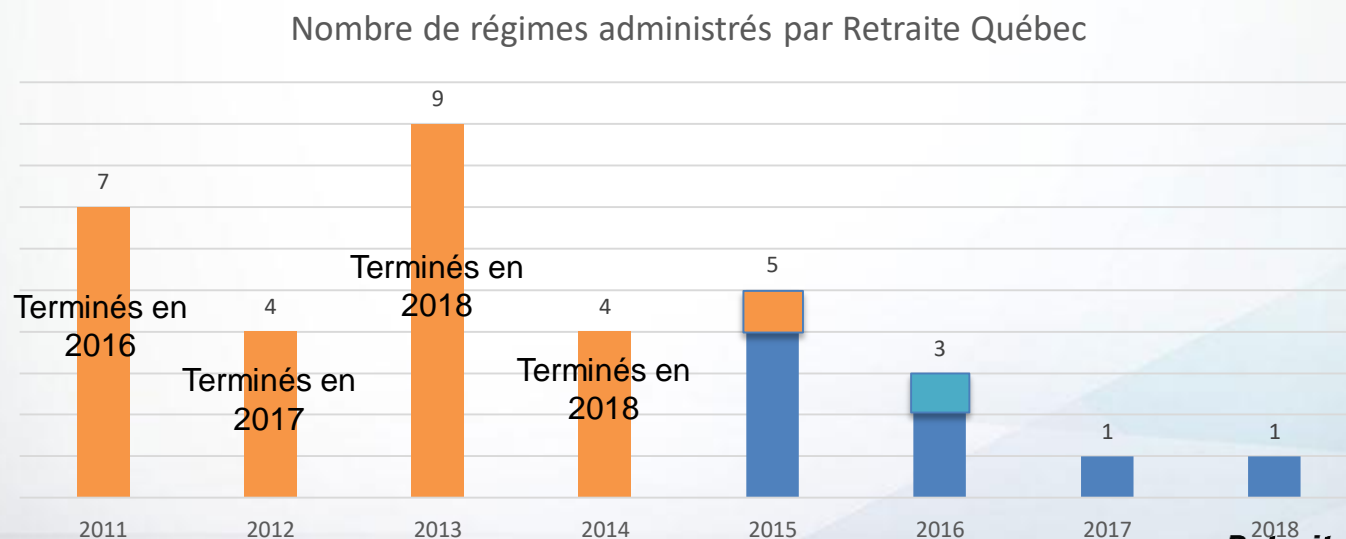
Rente administrée par Retraite Québec

Description pour la personne retraitée



Retraite Québec comme administrateur

- Depuis 2011 : 34 régimes de retraite
- Plus de 700 M\$ d'actifs
- 5 000 retraités
- Rentes garanties par le gouvernement (sauf 1 régime)



Rente administrée par Retraite Québec

Avant le 1 ^{er} janvier 2014	À partir du 1 ^{er} janvier 2014
<ul style="list-style-type: none">• À compter de la prise en charge par Retraite Québec, la rente réduite <u>est garantie par le gouvernement.</u>	<ul style="list-style-type: none">• À compter de la prise en charge par Retraite Québec, la rente réduite <u>n'est pas garantie par le gouvernement.</u>
<ul style="list-style-type: none">• La rente pourrait être bonifiée dans l'avenir.	<ul style="list-style-type: none">• La rente pourrait être bonifiée dans l'avenir.
<ul style="list-style-type: none">• Administration temporaire par Retraite Québec (5 ans, maximum 10 ans).	<ul style="list-style-type: none">• Administration temporaire par Retraite Québec (10 ans).

Rente administrée par Retraite Québec

Description – Rôles et responsabilités

Retraite Québec agit comme un administrateur :

- S'assurer de verser les rentes
- Offrir la possibilité de bonification de la rente dans l'avenir
- Choisir les fournisseurs de services et les experts
- Se doter d'une politique de placement prudente
- Répondre aux exigences de l'autorité de surveillance
 - Évaluation actuarielle et rapport financier annuels
- Informer les retraités et les bénéficiaires
 - Relevé annuel et assemblée annuelle

Rente administrée par Retraite Québec

Description – Bonification possible

- Une fois par année (pendant notre administration)
 - Une somme forfaitaire est versée si les conditions le permettent (critères légaux).
 - En 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018, nous avons versé des bonifications à certains régimes.
- À la fin de l'administration par Retraite Québec
 - Si les conditions le permettent, il y aura une augmentation de la rente payable à vie.

Questions?

Merci!